

Agen, jeudi 30 janvier 2014

## DOSSIER DE PRESSE

### Débat d'orientations budgétaires Session plénière

Première session de l'année, le débat d'orientations budgétaires vise à informer l'assemblée départementale de la situation financière et du contexte économique et réglementaire dans lesquels la collectivité évolue. Il préfigure les grandes lignes du projet de Budget primitif qui sera soumis à l'examen et au vote des élus en mars prochain.

En 2014, le Conseil général répondra aux 5 grands principes suivants :

- **pas de hausse de la fiscalité directe** sur les ménages pour la 5<sup>e</sup> année consécutive
- **limitation au strict minimum des dépenses de fonctionnement obligatoires**
- **stabilisation du recours à l'emprunt** pour la 2<sup>e</sup> année consécutive
- **augmentation des dépenses d'investissement** par rapport au niveau 2013
- **stabilisation des principaux ratios financiers de la collectivité**, déjà en nette amélioration depuis 2013 (épargne brute, capacité de désendettement, taux d'endettement).

### Le renouveau des Départements, un atout pour le Lot-et-Garonne

La loi dite Valls de mai 2013 redonnera enfin une vraie place aux Conseils généraux et permettra de moderniser une collectivité bicentenaire qui a démontré son efficacité dans la proximité. Le Département sort renforcé et pourra ainsi continuer à développer les solidarités sociales et territoriales. C'est incontestablement une victoire pour l'action de proximité.

**Autre avancée majeure : la loi du 19 décembre 2013, dite de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.** Elle institue le Département, chef de file des collectivités en matière de solidarité sociale et territoriale.

Sur le plan financier, pour la première fois depuis 10 ans, **les Conseils généraux ont enfin été entendus sur le sujet des compensations des 3 allocations de solidarité nationale** (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap et Revenu de solidarité active).

En effet, **la loi de finances pour 2014** institue de nouveaux modes de péréquation financière pour restaurer l'équité entre les Départements les mieux dotés et ceux qui ont moins.

**L'état financier se desserre considérablement pour le Conseil général grâce à ces mesures. C'est une bonne nouvelle pour 2014 et pour les politiques publiques départementales.**

## Moins d'emprunt mais plus d'investissements

**En 2014, le Conseil général continuera de marcher sur ses deux jambes.**

**D'un côté, il agira pour faciliter la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais.**

**De l'autre, il prendra des décisions stratégiques pour préparer l'avenir.**

Le Conseil général adoptera en mars prochain son Budget primitif 2014, qui s'inscrira dans la continuité des précédents, à savoir moins de recours à l'emprunt, mais en faisant la part belle aux investissements, parce que gérer de manière responsable implique aussi de préparer l'avenir.

Ainsi, l'action de la majorité en 2014 continuera de répondre aux enjeux majeurs suivants.

- **Priorité à l'emploi**

Depuis 2008, **le Conseil général a fait de l'économie et de l'emploi une priorité absolue. Il en sera de même en 2014 !** La bataille doit être menée sur tous les fronts, et particulièrement pour nos jeunes. Le recul du chômage des jeunes justement en Lot-et-Garonne, enregistré fin 2013, est d'ailleurs un signe encourageant. Il s'explique notamment par la réussite de trois programmes gouvernementaux : les Emplois d'avenir, les Contrats de génération et la Garantie jeunes. La majorité maintiendra donc ses efforts dans ce domaine.

**En Lot-et-Garonne, notre volontarisme est exemplaire** puisque 549 contrats ont été signés en 2013. C'est le meilleur résultat en Aquitaine ! Il a directement contribué à la baisse du chômage des jeunes (moins 1,30% en 2013).

En outre, le dispositif « Garantie Jeunes », véritable contrat d'engagement réciproque entre les pouvoirs publics et la jeunesse est déjà en vigueur sur le Marmandais. Il sera expérimenté dès février en Villeneuvois, et prochainement en Agenais (d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014).

**Parallèlement, le Conseil général maintiendra ses différents soutiens aux TPE - PME** afin de sauvegarder et/ou créer des emplois en Lot-et-Garonne.

- **La jeunesse au cœur des politiques départementales**

Le Département place la jeunesse au cœur de ses politiques. A travers bien évidemment l'exercice assumé des compétences obligatoires (**gestion, entretien et rénovation des collèges, transports scolaires**), mais également en soutenant **l'enseignement supérieur** en Lot-et-Garonne. **L'apprentissage** n'est pas oublié, car le Conseil général souhaite que tous les Lot-et-Garonnais disposent des mêmes chances de réussites professionnelles.

**Le Conseil général élaborera en 2014 un projet éducatif départemental**, dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs de la communauté éducative, dans le respect et la complémentarité de chacun. La définition de ce nouveau projet éducatif est guidée par la recherche d'une meilleure pertinence et d'une plus grande efficacité de l'action départementale. Il devra mettre en synergie les initiatives territoriales et mieux articuler compétences réglementaires (transférées aux Départements par les lois de décentralisation de 1983, 1985 et 2004) et compétences choisies (convention éducative, soutien aux investissements des communes et aide aux centres de loisirs).

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle, de développer la promotion des sciences et des technologies, de proposer à tous les élèves des activités sportives et de renforcer les volets d'éducation à l'environnement, à la santé et la citoyenneté.

Les élèves devront être éclairés sur les métiers, les formations et les entreprises vers lesquels ils s'orientent. Pour cela un nouveau parcours de découverte du monde économique et professionnel sera mis en place dès 2015.

- Bien vivre partout en Lot-et-Garonne

Œuvrer pour des transports et des logements de qualité (**réseau Tidéo, CHNS Agen – Villeneuve, PIG Habiter ++...**), assurer un égal accès aux soins pour tous les Lot-et-Garonnais (**travaux de la Coddem avec création de maisons de santé pluriprofessionnelles**), préparer l'arrivée du **Très haut débit**, favoriser l'accès de tous à la culture et au sport, soutenir les associations, véritable socle de la ruralité vivante... autant d'actions qui relèvent du « bien vivre » en Lot-et-Garonne.

Il s'agit également de poursuivre le programme de rénovation des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) pour « bien vieillir » dans notre département.

Le Conseil général poursuivra la modernisation du réseau routier, qui participe également au développement économique. Pour rappel, le Département a investi 80 M€, entre 2008 et 2013, pour aménager les déviations de Marmande, Agen et Villeneuve. Du jamais vu en Lot-et-Garonne en si peu de temps !

Le budget du Département accordera donc cette année encore une place importante à ces politiques, facteurs d'égalité des chances et d'attractivité du territoire.

- Pour les territoires, avec les territoires

Le Conseil général restera le pilier d'un accès renforcé aux services publics. Il continuera à se battre pour la défense des services publics de proximité dans les territoires ruraux.

Par exemple, **le partenariat innovant mis en place avec le Service départemental d'incendie et de secours est une belle réussite**, puisqu'il participe, aux côtés des communes et des intercommunalités, à la rénovation des centres d'incendie et de secours pour que les pompiers puissent travailler dans de bonnes conditions.

**Les gendarmeries seront également rénovées dans les années à venir**, suite à l'élaboration d'un Bail emphytéotique administratif (BEA), pour une durée de 25 ans. Cette procédure permettra une remise à niveau accélérée des casernes départementales et ainsi un soutien significatif à l'économie locale au cours des prochaines années.

Autre nouveauté : **la création d'une mission d'ingénierie publique au bénéfice des communes et intercommunalités**. Le Département a souhaité combler le vide provoqué par la disparition de l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (dite ATESAT), afin de ne pas laisser les communes démunies lors de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. En effet, les maires ruraux ne disposent pas toujours en interne des compétences juridiques, administratives et techniques nécessaires à l'analyse de leurs besoins et à la formalisation de leurs demandes. La réforme de l'intercommunalité a créé des disparités de moyens entre les communautés d'agglomération et les communautés de communes renforcées parfois par l'histoire de leur territoire. Le rôle du Département est d'atténuer ces disparités.

Enfin, **dans le cadre du Contrat de plan Etat - Région (CPER 2014-2020), le Conseil général souhaite que le territoire lot-et-garonnais parle d'une seule et même voix** afin de peser de tout son poids, par delà les appartenances des uns et des autres, dans les discussions qui s'engagent. Une contribution unique, qui exprimera les attentes et les exigences des représentants élus de Lot-et-Garonne, pourra ainsi voir le jour à l'issue d'une réflexion commune avec les parlementaires du département, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

## Relèvement du taux plafond des Droits de mutation à titre onéreux

La loi de finances 2014 a instauré deux nouveaux fonds de solidarité pour faire face à la charge des allocations de solidarité assumée par les Départements, à savoir l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le Revenu de solidarité active (RSA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité signé le 16 juillet 2013 par le Premier Ministre et les représentants des associations d'élus locaux, des mesures de compensation du reste à charge de l'APA, de la PCH et du RSA ont été élaborées, en priorisant les Départements les plus touchés par l'effet de ciseau.

Ainsi, la loi de finances 2014 donne entre autres la faculté aux Conseils généraux de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au-delà de 3,80 % et dans la limite de 4,5 %.

**C'est la première fois qu'un Gouvernement apporte une réponse au financement des prestations de solidarité envers les personnes âgées, handicapées ou précaire.** Si la mesure semble imparfaite, elle est inévitable et redonne une marge de manœuvre nécessaire au Conseil général pour développer d'autres services et équipements pour les Lot-et-Garonnais.

**Comme la majorité des Départements de droite et de gauche (85 à ce jour), le Conseil général de Lot-et-Garonne fait donc le choix de relever le plafond des DMTO à 4,5 %.**

**Il s'agit d'une mesure temporaire, qui sera appliquée uniquement du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2016.** En 2014, ce mécanisme permettra au Département de percevoir 3 à 4 M€ de recettes supplémentaires.

A titre d'exemple, dans le cas d'un achat immobilier à 130 000 €, la fiscalité nouvelle s'élèvera à 900 €, soit 3 € par mois pour une durée d'emprunt de 25 ans.

### Contacts presse :

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cg47.fr](mailto:jfdurant@cg47.fr)

**Véronique Délerly, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cg47.fr](mailto:vedelery@cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Conseil général

